Rapport annuel

au 30 septembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE

Part C, Part D, Part S

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un FCP nourricier de la part GD du FCP LBPAM ISR Actions Euromonde (code ISIN : FR001400BDX3), dit « **FCP Maître** »[1]. En conséquence, son objectif est identique à celui de la part GD du FCP Maître, à savoir :

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence composé de 75 % MSCI EMU + 8 % MSCI Europe Ex EMU + 11 % MSCI USA Large Cap + 4 % de MSCI Pacific + 2 % MSCI Emerging Markets ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Toutefois la performance du FCP nourricier sera inférieure à celle du FCP Maître en raison de ses frais propres.

Le FCP investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans de la part GD du FCP Maître, et à titre accessoire, en liquidités.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP Maître est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence 75 % MSCI EMU + 8 % MSCI Europe Ex EMU + 11 % MSCI USA Large Cap + 4 % de MSCI Pacific + 2 % MSCI Emerging Markets. La gestion du FCP Maître est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Le MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est un indice représentatif des principales valeurs de la zone euro.

Le MSCI Europe ex EMU est représentatif des principales valeurs des marchés développés européens en dehors de l'EMU

Le MSCI USA Large Cap est un indice représentatif des principales valeurs américaines.

Le MSCI Pacific est représentatif des plus grandes capitalisations (pays développées) de la zone Asie Pacifique dont le Japon.

Le MSCI Emerging Markets est représentatif des moyennes et grandes capitalisations des pays émergents.

Ces indices sont publiés en euros, dividendes net réinvestis, cours de clôture.

Le FCP Maître n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Les indices sont utilisés par le FCP Maître au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

1 Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le FCP nourricier investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans la part GD du FCP Maître et à titre accessoire en liquidités. La stratégie utilisée par le FCP Maître est la suivante :

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« ***Univers d'Analyse*** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que chaque zone géographique considérée (égale à la moyenne des notes ISR des valeurs investies dans la zone géographique considérée) devra dépasser (la « Note Moyenne Améliorée ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI EMU, MSCI Europe Ex EMU Net Return et MSCI USA Large Cap2, est divisé en différentes zones géographiques auxquelles est appliquée, de manière indépendante, la stratégie de sélection ISR mentionnées ci-dessus. Les zones géographiques considérées sont les suivantes :
   - Les États-Unis ;
   - La zone Euro ;
   - L'Europe Ex-Euro.

L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer, selon les zones géographiques considérées, la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

---

2 L'indice MSCI EMU (Union économique et monétaire européenne) Net Return EUR est représentatif des 240 principales valeurs de la zone euro. La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il utilise le cours de clôture. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

L'indice MSCI Europe ex EMU Net Return est un indice pondéré par le flottant représentatif des 200 principales valeurs des marchés développés européens en dehors de l'EMU (Européen Economic and Monetary Union). La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il utilise le cours de clôture. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

L'indice MSCI USA Large Cap, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions nord-américains. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières nord-américaines, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille sur la zone géographique considérée permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR de la zone géographique considérée (égale à la moyenne ISR des valeurs investies dans la zone géographique considérée) meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse de la zone géographique considérée (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la zone géographique considérée respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme cette analyse, la Société de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le FCP est exposé à hauteur de 75 % minimum sur les marchés des actions internationales. Afin de chercher à atteindre son objectif de gestion, le FCP est exposé aux actions de la zone euro à hauteur de 65 % minimum de son actif net.

La construction du portefeuille se décompose en 3 étapes :

1. Un pilotage de l'exposition actions du fonds ;
2. Une allocation entre les différentes zones géographiques actions et devises ;
3. La sélection des titres à l'intérieur de chaque zone géographique actions résultera des processes de sélection des titres.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

a) Stratégie d'allocation (étapes 1 et 2)

Les décisions concernant le choix de l'exposition actions, l'allocation géographique et l'exposition au change sont prises au sein d'un comité d'investissement mensuel. Ce comité fait appel à des analyses macro et microéconomiques, et les choix stratégiques qui en découlent sont appliqués par l'équipe de gestion du FCP.

b) Processus de sélection des titres (étape 3)

La sélection des titres opérée au sein de chacune des zones géographiques, résultera d'une analyse quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par les gérants, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif. Le risque global est alloué sur deux stratégies quantitatives distinctes développées en interne pour constituer des moteurs de performance dans les limites compatibles avec les contraintes d'écart de suivi avec l'indice de référence.

Ces deux moteurs de performance sur les actions peuvent être mis en œuvre de façon concomitante :

- allocation des valeurs :

  Le moteur d'allocation des valeurs repose sur une approche multicritères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques propres à délivrer des performances supérieures sur le long terme.

  Ce moteur, fondé sur le postulat que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative espérée d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers de référence en fonction de différents styles prédéterminés (ex : Value, Size, Growth, Momentum, Quality...).

  L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenue par la gestion,

  Le choix de la pondération des styles, revue en principe mensuellement, est quantitatif : il dérive d'une pondération à long terme et d'un modèle d'ajustement court terme.

  Le moteur d'allocation des valeurs vise à ne pas exposer le portefeuille à un biais sectoriel.

- allocation sectorielle :

  Le moteur d'allocation sectorielle a pour objectif de tirer bénéfice des mouvements relatifs entre les différents secteurs d'activité et sera mis en œuvre par le biais de futures sur les indices sectoriels.

Le risque de change supporté par le FCP pourra éventuellement, de manière opportune, être couvert en fonction de l'analyse développée par la Société de Gestion.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro- économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

Les techniques et instruments utilisés par le FCP Maître sont les suivants :

1. Principales catégories d'actifs utilisées (hors dérivés intégrés)

Actions

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA, en direct ou via l'investissement en parts ou actions d'OPC eux-mêmes éligibles au PEA. Les titres de sociétés éligibles au PEA sont ceux émis par les sociétés dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE) ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le FCP investira en permanence de manière directe à hauteur de 65 % minimum de son actif en une sélection d'actions de la zone euro, de grandes (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat) ou moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat).

Le FCP pourra investir jusqu'à 20 % dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions).

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres sélectionnés par la Société de Gestion auront une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion) au moment de leur acquisition.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA ou OPCVM français ou européens, y compris en ETF, quelle que soit la zone géographique dans laquelle ces OPC investissent.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP peut avoir recours, à titre accessoire, à des OPCVM ou FIA monétaire.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le FCP pourra intervenir :

- ☒ Action / indices
- ☒ Change

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps - Forwards
- ☒ Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture ou exposition du risque de change
- ☒ Couverture ou exposition actions / indice

Le FCP aura recours à ces investissements notamment pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, au risque de change ainsi que pour ajuster l'exposition du globale du portefeuille avec les indices de référence.

Dérivés actions sur indice : ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (single name) : l'achat ou la vente de dérivés action « single name » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en termes de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés single name. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés. Les swaps sont utilisés pour exposer/couvrir le portefeuille aux marchés sous-jacents.

Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swap.

Le FCP ne recourt à des stratégies d'exposition que de manière provisoire, notamment en cas de forts mouvements de passif. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif net.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 % de l'actif net.

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières :

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;

- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du FCP nourricier est identique à celui du FCP Maître. Le profil de risque du FCP Maître est le suivant :

Le FCP relève de la classification « Actions internationales ». À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti du risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque actions** : le FCP étant exposé en permanence à hauteur de 75 % minimum sur le marché des actions internationales, le porteur est exposé au risque d'actions et de variation lié à son exposition sur ce marché et la valeur du FCP peut baisser significativement.
- **Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide. Le FCP est exposé à ce risque dans la limite de 35 % de l'actif net.
- **Risque de change** : l'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro existe sans limitation.
- **Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employés par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur, sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque pays émergents** : l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés financiers de certains pays émergents, dans lesquels le FCP pourra être amené à investir peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP pourra également investir son actif en valeurs émises par des sociétés qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter un risque accru d'illiquidité pour les investisseurs.

- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de crédit** : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquels est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié aux instruments non cotés** : ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.
- **Risque de liquidité** : ce risque peut survenir à l'occasion de rachats massifs d'actions du FCP et correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- 01 Avril 2024 :
  - La méthode de gestion de la poche actions correspondant à la zone euro passe d'une gestion fondamentale à une gestion quantitative en Smart Beta. Cette modification a reçu l'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2024
  - Il est procédé, pour la poche actions correspondant à la zone euro, à l'adoption d'une méthodologie d'investissement socialement responsable dite en « note moyenne », contre auparavant une méthodologie dite « en exclusion »

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Durant le quatrième trimestre 2023, les statistiques ont montré que la santé de l'économie américaine demeurait excellente, mais que la conjoncture en zone euro continuait de se détériorer. La politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Après dix hausses de taux en quinze mois, la Banque centrale européenne a fait une pause dans son resserrement monétaire en octobre, même si la situation de l'inflation n'était pas encore conforme à son objectif. La Fed, qui avait également fait une pause en septembre, a réitéré cette position dans sa réunion de début novembre. Le contexte géopolitique s'est alourdi, avec la guerre entre Israël et le Hamas, et un possible embrasement du Proche-Orient. Le début de la saison de publication des résultats des entreprises a montré que la nervosité du marché s'était renforcée. Les bons chiffres ont été accueillis sans grande ferveur, alors que les déceptions ont été marquées par des chutes de cours parfois spectaculaires, notamment en Europe. En fin d'année 2023, les dernières statistiques publiées ont validé la poursuite de la décélération de l'inflation aux États-Unis et en Europe. Sans prendre de gants, la Banque centrale américaine a confirmé le pivot de sa politique monétaire, et a ouvert la voie vers trois baisses de taux en 2024. Plus prudente du fait d'une inflation un peu plus tenace, la Banque centrale européenne est restée sur sa politique de taux 'hauts pour longtemps', même si les investisseurs spéculaient déjà sur le calendrier et l'amplitude des futures baisses de taux en zone euro. Si le scénario de récession est toujours sur la table, les investisseurs ont préféré celui d'un atterrissage en douceur. Le contexte géopolitique, en Ukraine et plus récemment au Proche-Orient, n'a pas eu d'impact significatif sur les marchés. Dans cet environnement, les principaux actifs risqués ont connu un trimestre très favorable.

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Finalement, sur l'exercice 2023- 2024, concernant les marchés actions, la performance de l'indice de la zone euro, le MSCI EMU, est en hausse de + 20,3 % et l'indice actions monde, MSCI WORLD en euro de + 25,6 %.

Commentaire de gestion

Le portefeuille a démarré la période avec une sous-pondération sur les actions. En effet après de bons crus lors des années précédentes, nous étions réservés sur la capacité des marchés à continuer sur ce rythme. En effet des effets négatifs des hausses de taux qui se matérialisent historiquement entre 12 et 18 mois après les premières hausses devaient pénaliser les économies Européennes et Américaines. De plus la cherté des actions Nord-Américaines ne nous semblait pas soutenable dans ce contexte. Cette hausse vient également de l'expansion des marges des entreprises qui ont profité du cycle inflationniste de la période. Nous tablions également sur une normalisation de ces marges, venant à pénaliser les indices Nord-Américains, et dans une moindre mesure Européens. L'Europe, toujours engluée dans ses problèmes politiques en France et en Allemagne, voit son principal salut dans une valorisation attractive. Cet argument est important sur des perspectives longues mais nettement moins sur des périodes plus courtes et ne constitue donc pas un fort soutien. Nous avons ensuite progressivement remonté notre pondération sur la période, les banques centrales amorçant ensuite une politique plus prudente de baisse de taux. Les entreprises ont en parallèle réussi à préserver leurs marges et à afficher de bonnes performances financières. En 2024, le soutien aux États-Unis a également été fort de la part du secteur technologique, avec des croissances élevées et soutenables qui, couplées au potentiel fort soutien des baisses de taxes sur les entreprises du candidat Trump nous ont conduits à remonter notre vue sur les États-Unis. En parallèle nous sommes passés plus prudents sur la Chine, notamment à la suite d'un NPC jugé décevant en termes d'annonces. Pour finir nous avons conservé une vue prudente sur le Japon sur la période compte tenu d'une valorisation trop riche, et de perspectives de progression de la devise qui viendrait heurter les ventes à l'étranger des sociétés Japonaises converties en Yen.

Entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024, le MSCI EMU, dividendes nets réinvestis a performé de + 24,26 %. Les plus gros contributeurs à la performance du fonds ont été SAP SE (+ 1,68 % de contribution), ASML (+ 1,35 %), Schneider Electric SE (+ 1,28 %), Siemens (+ 0,93 %) et Iberdrola (+ 0,61 %). Les plus grosses contributions négatives sur la période ont été notre couverture Actions (- 0,36 %), Alstom (- 0,32 %), STM (- 0,28 %) et Stellantis (- 0,26 %).

Nous avons par ailleurs ponctuellement mis en place des protections ou indexations à travers des stratégies optionnelles sur les marches Actions Européens et Américains essentiellement.

Notre trésorerie a également été placée tout au long de la période dans des produits monétaires court terme. Ces investissements sont néanmoins restés faibles compte tenu de notre niveau d'investissement Actions et des taux de rendement négatifs.

Sur la période, la performance du FCP LBPAM Actions Europe Monde s'est établie à + 18,76 %.

La performance du FCP a été respectivement de + 16,80 % sur 3 ans et + 35,77 % sur 5 ans.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 75% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 11% MSCI USA Large Cap dividendes nets réinvestis (en euro) + 8% MSCI Europe ex EMU dividendes nets réinvestis (en euro) + 4% MSCI Pacific dividendes nets réinvestis (en euro) + 2% MSCI Emerging Markets dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	18,73 %	21,15 %
Sur 3 ans	16,80 %	25,15 %
Sur 5 ans	35,77 %	51,60 %

Performances	Fonds – Part S	Indice de référence
Sur 1 an	18,73 %	21,15 %
Sur 3 ans	16,80 %	25,15 %
Sur 5 ans	35,78 %	51,60 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	18,72 %	21,15 %
Sur 3 ans	16,79 %	25,15 %
Sur 5 ans	35,78 %	51,60 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE GD	4 025 157,92	16 811 154,60	**20 836 312,52**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,91 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 99,91 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000939829,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000936528,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010506899.

INFORMATION SUR LES FRAIS COURANTS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTÉS PAR LE FONDS

Frais du fonds nourricier :

Pour la part C : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,63 % de l'actif net moyen de la part.

Pour la part D : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,63 % de l'actif net moyen de la part.

Pour la part S : le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,63 % de l'actif net moyen de la part.

Frais du fonds maître (part GD du fonds LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE) :

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,23 % de l'actif net de la part C du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,23 % de l'actif net de la part D du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,23 % de l'actif net de la part S du fonds nourricier.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2023 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
  - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
  - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**218 289 295,32**
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	218 289 295,32
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**218 289 295,32**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**154 985,13**
Comptes financiers	**302 201,31**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**457 186,44**
Total de l'actif I+II	**218 746 481,76**

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	148 365 283,29
Report à nouveau sur revenu net	1 785,23
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	35 579 600,03
Résultat net de l'exercice	34 516 616,93
Capitaux propres I	**218 463 285,48**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**218 463 285,48**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	283 196,28
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**283 196,28**
Total Passifs : I+II+III+IV	**218 746 481,76**

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	3 012 736,37
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	18 221,78
Sous-total produits sur opérations financières	**3 030 958,15**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-2 767,22
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**-2 767,22**
Total revenus financiers nets (A)	**3 028 190,93**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 026 549,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-3 026 549,77**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**1 641,16**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-62 516,11**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-60 874,95**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 514 612,23
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 514 612,23**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-55 307,19**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**2 459 305,04**

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	33 192 541,01
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**33 192 541,01**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 074 354,17**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**32 118 186,84**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**34 516 616,93**

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un FCP nourricier de la part GD du FCP LBPAM ISR Actions Euromonde (code ISIN : FR001400BDX3), dit « FCP Maître »1. En conséquence, son objectif est identique à celui de la part GD du FCP Maître, à savoir :

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence composé de 75 % MSCI EMU + 8 % MSCI Europe Ex EMU + 11 % MSCI USA Large Cap + 4 % de MSCI Pacific + 2 % MSCI Emerging Markets ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Toutefois la performance du FCP nourricier sera inférieure à celle du FCP Maître en raison de ses frais propres.

Le FCP investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans de la part GD du FCP Maître, et à titre accessoire, en liquidités.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	**180 672 867,78**	**221 332 005,56**	**174 001 777,33**	**195 532 860,45**	**218 463 285,48**
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C EN EUR					
Actif net	27 205 463,48	31 561 669,81	24 024 017,32	26 547 343,12	28 582 731,45
Nombre de titres	258 430,38075	229 809,10759	211 319,60433	196 492,03345	178 187,13583
Valeur liquidative unitaire	105,27	137,33	113,68	135,10	160,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,64	8,61	2,68	20,11	1,80
Capitalisation unitaire sur revenu	0,46	0,50	1,63	-1,81	-0,04
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D EN EUR					
Actif net	146 095 384,75	181 812 800,56	144 096 957,70	162 509 165,82	183 053 750,92
Nombre de titres	1 766 315,31326	1 696 720,48121	1 634 907,19444	1 560 406,34826	1 489 455,33875
Valeur liquidative unitaire	82,71	107,15	88,13	104,14	122,89
Distribution unitaire sur plus et moins-	0,00	0,00	0,00	0,53	0,77
Plus et moins- values nettes	0,00	6,72	8,82	23,88	24,50
Capitalisation unitaire sur plus et	-1,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,64	0,70	0,58	0,14	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,10	0,13	0,17	0,01	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,16	0,85	1,54	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,03
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S EN EUR					
Actif net	7 372 019,55	7 957 535,19	5 880 802,31	6 476 351,51	6 826 803,11
Nombre de titres	58 534,51036	48 431,05192	43 238,32078	40 067,51242	35 573,62249
Valeur liquidative unitaire	125,94	164,30	136,00	161,63	191,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-4,36	10,30	3,20	24,06	2,15
Capitalisation unitaire sur revenu	0,55	0,60	1,95	-2,17	-0,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Pour les actions C et D, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,50 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour l'action S, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour les actions C, D et S, le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, et de rétrocession de frais de gestion) est de 1,44 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part C et S	Capitalisation	Capitalisation
Part D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**195 532 860,45**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 398 685,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-17 140 988,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 641,16
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 514 612,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	33 192 541,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-216 491,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-819 575,29
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**218 463 285,48**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 689,92223	1 461 766,71
Parts rachetées durant l'exercice	-27 994,81985	-4 236 954,59
Solde net des souscriptions/rachats	-18 304,89762	-2 775 187,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	178 187,13583	
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D		
Parts souscrites durant l'exercice	30 569,28589	3 540 744,34
Parts rachetées durant l'exercice	-101 520,29540	-11 688 721,55
Solde net des souscriptions/rachats	-70 951,00951	-8 147 977,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 489 455,33875	
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 223,47212	396 174,50
Parts rachetées durant l'exercice	-6 717,36205	-1 215 311,91
Solde net des souscriptions/rachats	-4 493,88993	-819 137,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 573,62249	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C FR0000936528	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 582 731,45	178 187,13583	160,40
LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D FR0000939829	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	183 053 750,92	1 489 455,33875	122,89
LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S FR0010506899	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 826 803,11	35 573,62249	191,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	302,20	0,00	0,00	0,00	302,20
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**302,20**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	302,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**302,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400BDX3	LBPAM ISR ACTIONS EURMONDE Part GD	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	218 289 295,32
Total						**218 289 295,32**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	134 756,04
	Souscriptions à recevoir	20 229,09
Total des créances		**154 985,13**
Dettes		
	Rachats à payer	19 433,58
	Frais de gestion fixe	263 762,70
Total des dettes		**283 196,28**
Total des créances et des dettes		**-128 211,15**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	404 847,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 523 903,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 798,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			218 289 295,32
	FR001400BDX3	LBPAM ISR ACTIONS EURMONDE Part GD	218 289 295,32
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**218 289 295,32**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**-60 874,95**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-60 874,95**
Report à nouveau	1 785,23
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-59 089,72**

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**-7 636,68**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-7 636,68**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-7 636,68**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-7 636,68
Total	**-7 636,68**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**-51 413,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-51 413,74**
Report à nouveau	1 785,23
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-49 628,51**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-49 628,51
Total	**-49 628,51**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**-1 824,53**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 824,53**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 824,53**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 824,53
Total	**-1 824,53**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 459 305,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**2 459 305,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	35 579 600,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**38 038 905,07**

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**321 654,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**321 654,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**321 654,83**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	321 654,83
Total	**321 654,83**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 060 825,46**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**2 060 825,46**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	35 579 600,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**37 640 425,49**
Affectation :	
Distribution	1 146 880,61
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	36 493 544,88
Capitalisation	0,00
Total	**37 640 425,49**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	1 489 455,33875
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,77

Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**76 824,75**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**76 824,75**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**76 824,75**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	76 824,75
Total	**76 824,75**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c.Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 146 880,61	EUR	0,77	EUR
Total	**1 146 880,61**	**EUR**	**0,77**	**EUR**

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**218 289 295,32**	**99,92**
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**218 289 295,32**	**99,92**
Gestion collective			**218 289 295,32**	**99,92**
LBPAM ISR ACTIONS EURMONDE Part GD	EUR	17 206,41022	218 289 295,32	99,92
Total			**218 289 295,32**	**99,92**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	218 289 295,32
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	457 186,44
Autres passifs (-)	-283 196,28
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**218 463 285,48**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE C	EUR	178 187,13583	160,40
Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE D	EUR	1 489 455,33875	122,89
Part LBPAM ACTIONS EUROPE MONDE S	EUR	35 573,62249	191,90

Rapport annuel

au 29 septembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	195 357 136,53	180 395 344,96
OPC MAÎTRE	195 353 006,35	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	137 268 728,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	137 268 728,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	38 319 275,45
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	38 316 462,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	2 812,50
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	4 130,18	3 495 635,36
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	4 130,18	3 495 635,36
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	1 311 705,65
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 311 705,65
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	52 600,85	91 084,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	52 600,85	91 084,00
COMPTES FINANCIERS	403 298,01	19 376,41
Liquidités	403 298,01	19 376,41
TOTAL DE L'ACTIF	195 813 035,39	180 505 805,37

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	152 738 149,10	154 967 123,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	13 766 507,60	11 001 201,78
Report à nouveau (a)	2 410 960,72	1 399 173,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	29 252 592,36	4 128 345,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 635 349,33	2 505 933,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**195 532 860,45**	**174 001 777,33**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**861 118,18**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**100,03**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	100,03
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**861 018,15**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	861 018,15
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**280 174,94**	**4 050 524,67**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	280 174,94	4 050 524,67
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**1 592 385,19**
Concours bancaires courants	0,00	1 592 385,19
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**195 813 035,39**	**180 505 805,37**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 1222	0,00	735 262,59
NK NIKKEI 225 1222	0,00	1 059 357,93
EURO STOXX 50 1222	0,00	7 922 850,00
Options		
CAC 40 12/2022 CALL 6500	0,00	645 382,08
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
STX 50 DIV 1225	0,00	935 000,00
HHI HANG SENG 1222	0,00	541 601,92
MME MSCI EMER 1222	0,00	978 563,89
Options		
DAX Xetra 12/2022 CALL 13500	0,00	776 833,34
DJ EURO STOXX 50 03/2023 CALL 3900	0,00	3 504 019,20
DJ EURO STOXX 50 06/2023 CALL 4000	0,00	1 990 920,00
DJ EURO STOXX 50 12/2023 CALL 4400	0,00	663 971,82
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 526,26	219,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	74 154,44	5 390 792,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-1 139,02	22 962,09
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**75 541,68**	**5 413 973,57**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 200,55	718,46
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 393,01	6 069,63
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**5 593,56**	**6 788,09**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**69 948,12**	**5 407 185,48**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 776 844,50	2 884 509,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-2 706 896,38**	**2 522 675,73**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	71 547,05	-16 742,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-2 635 349,33**	**2 505 933,17**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

La SICAV LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE a été absorbée par fusion absorption selon la méthode de l'addition des comptes par le FCP LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE le 14 novembre 2022 et les comptes présentés correspondent aux comptes du FCP. Les codes ISIN ayant été maintenus ainsi que la présentation des performances antérieures dans le cadre de la publication du rapport du groupe FROG (AMF AFG), les informations des exercices antérieurs sont celles de la SICAV et ont été maintenues.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - 1.1 Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - 1.2 Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - 1.3 Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   - 6.1 Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
   - 6.2 Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   - 7.1 Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   - 7.2 Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
   - 7.3 Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
   - 8.1 Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
   - 8.2 L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
   - 8.3 Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
   - 8.4 Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
    Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
13. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
14. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
15. Aucune commission de souscription, ni de rachat n'est acquise au FCP.
16. Pour les actions C et D, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,50 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
    Pour l'action S, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
17. Pour les actions C, D et S, le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, et de rétrocession de frais de gestion) est de 1,4 % TTC sur l'actif moyen annuel.
18. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocession
FR0010547117	LBPAM MULT.ACT EM.R	1 558,82
FR0013239407	LBPAM ACT USA 500 R	3 480,80
FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPONR	668,91
Total général		**5 708,53**

19. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
20. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action C et S	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion.	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**174 001 777,33**	**221 332 005,56**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 832 524,48	5 757 708,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 111 121,23	-15 632 778,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43 920 908,76	8 869 978,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 510 045,22	-4 105 797,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	874 067,64	4 795 691,02
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-623 373,54	-5 166 551,51
Frais de transactions	-193 790,21	-235 589,38
Différences de change	-197 527,69	340 753,73
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 259 414,71	-43 555 411,41
Différence d'estimation exercice N	12 546 837,99	7 287 423,28
Différence d'estimation exercice N-1	-7 287 423,28	-50 842 834,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-67 757,80	246 962,54
Différence d'estimation exercice N	0,00	67 757,80
Différence d'estimation exercice N-1	-67 757,80	179 204,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-945 320,40	-1 167 870,35
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 706 896,38	2 522 675,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**195 532 860,45**	**174 001 777,33**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	24 670,19
Souscriptions à recevoir	27 930,66
TOTAL DES CRÉANCES	**52 600,85**
DETTES	
Rachats à payer	56 342,75
Frais de gestion fixe	222 469,23
Autres dettes	1 362,96
TOTAL DES DETTES	**280 174,94**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**-227 574,09**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 162,32068	1 217 220,80
Parts rachetées durant l'exercice	-23 989,89156	-3 189 857,72
Solde net des souscriptions/rachats	-14 827,57088	-1 972 636,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	196 492,03345	
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D		
Parts souscrites durant l'exercice	31 404,84492	3 171 101,96
Parts rachetées durant l'exercice	-105 905,69110	-10 965 820,93
Solde net des souscriptions/rachats	-74 500,84618	-7 794 718,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 560 406,34826	
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 793,44512	444 201,72
Parts rachetées durant l'exercice	-5 964,25348	-955 442,58
Solde net des souscriptions/rachats	-3 170,80836	-511 240,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 067,51242	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	377 907,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	786,27
Frais de recherche	744,95
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 306 148,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	4 728,96
Frais de recherche	4 480,50
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	93 088,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	193,30
Frais de recherche	183,17
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			195 353 006,35
	FR001400BDX3	LBPAM ACTIONS ISR EUROMONDE PART GD	195 353 006,35
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**195 353 006,35**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2 410 960,72	1 399 173,15
Résultat	-2 635 349,33	2 505 933,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-224 388,61**	**3 905 106,32**
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-357 501,18	346 074,82
Total	**-357 501,18**	**346 074,82**
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D		
Affectation		
Distribution	218 456,89	948 246,17
Report à nouveau de l'exercice	1 869,87	2 526 070,75
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**220 326,76**	**3 474 316,92**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 560 406,34826	1 634 907,19444
Distribution unitaire	0,14	0,58
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	8 439,15	283 783,97
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-87 214,19	84 714,58
Total	**-87 214,19**	**84 714,58**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	13 766 507,60	11 001 201,78
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 252 592,36	4 128 345,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**43 019 099,96**	**15 129 547,53**
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 953 222,94	566 959,73
Total	**3 953 222,94**	**566 959,73**
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D		
Affectation		
Distribution	827 015,36	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	37 274 453,48	14 423 801,74
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**38 101 468,84**	**14 423 801,74**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 560 406,34826	1 634 907,19444
Distribution unitaire	0,53	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	964 408,18	138 786,06
Total	**964 408,18**	**138 786,06**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	**209 352 397,68**	**180 672 867,78**	**221 332 005,56**	**174 001 777,33**	**195 532 860,45**
PARTS LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C en EUR					
Actif net	32 957 621,47	27 205 463,48	31 561 669,81	24 024 017,32	26 547 343,12
Nombre de titres	278 970,81551	258 430,38075	229 809,10759	211 319,60433	196 492,03345
Valeur liquidative unitaire	118,14	105,27	137,33	113,68	135,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,29	-3,64	8,61	2,68	20,11
Capitalisation unitaire sur résultat	2,62	0,46	0,50	1,63	-1,81
PARTS LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D en EUR					
Actif net	166 987 868,70	146 095 384,75	181 812 800,56	144 096 957,70	162 509 165,82
Nombre de titres	1 787 323,54037	1 766 315,31326	1 696 720,48121	1 634 907,19444	1 560 406,34826
Valeur liquidative unitaire	93,42	82,71	107,15	88,13	104,14
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,53
+/- values nettes unitaire non distribuées	1,82	0,00	6,72	8,82	23,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,02	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,64	0,64	0,70	0,58	0,14
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,10	0,13	0,17	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,43	1,16	0,85	1,54	0,00
PARTS LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S en EUR					
Actif net	9 406 907,51	7 372 019,55	7 957 535,19	5 880 802,31	6 476 351,51
Nombre de titres	66 556,09712	58 534,51036	48 431,05192	43 238,32078	40 067,51242
Valeur liquidative unitaire	141,33	125,94	164,30	136,00	161,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,75	-4,36	10,30	3,20	24,06
Capitalisation unitaire sur résultat	3,14	0,55	0,60	1,95	-2,17

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ACTIONS ISR EUROMONDE PART GD	EUR	18 278,38733	195 353 006,35	99,91
TOTAL **FRANCE**			**195 353 006,35**	**99,91**
TOTAL **OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays**			**195 353 006,35**	**99,91**
TOTAL **Organismes de placement collectif**			**195 353 006,35**	**99,91**
Indemnités sur titres prêtés			**4 130,18**	**0,00**
Créances			**52 600,85**	**0,03**
Dettes			**-280 174,94**	**-0,15**
Comptes financiers			**403 298,01**	**0,21**
Actif net			**195 532 860,45**	**100,00**
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D	EUR	1 560 406,34826	104,14	
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE C	EUR	196 492,03345	135,10	
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE S	EUR	40 067,51242	161,63	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	218 456,89	EUR	0,14	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	827 015,36	EUR	0,53	EUR
TOTAL	**1 045 472,25**	**EUR**	**0,67**	**EUR**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 9695009TSD9ZQX3PI805

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Produit Financier étant un OPC nourricier, les mentions de la présente annexe sont relatives à la stratégie de l'OPC maître, tel que défini dans le prospectus du Produit Financier.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

1

au 30 septembre 2024

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT – investissements en titres vifs	Rappel de l'objectif : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI EMU dividendes nets réinvestis) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 29/09/2023 est le suivant : Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible (univers – 20%)* Score Great Moyen | 7.76 | 7.75 Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise.

2

au 30 septembre 2024

<table>
<tr><td>Indicateurs Clés de Performance</td><td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.

- Droits humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies.

Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.

A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :

<table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l’univers d’analyse) *</td></tr>
<tr><td>Empreinte Carbonne</td><td>64.67 tCO2/M€ investi</td><td>70.90 tCO2/M€ investi</td></tr>
<tr><td>Droits Humains</td><td>92.10</td><td>89.36</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Investissements dans des OPC labélisés ISR</td><td>Le Produit Financier visait à investir au minimum 90% de son actif net dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.

Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.

A titre d’exemple, au 30/09/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 100% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</td></tr>
<tr><td>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</td><td>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus.

Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</td></tr>
</table>

	caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 63,14% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[1] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés[2].

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

[1] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[2] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2023
Méthodologie	*Note moyenne*
Score limite/ Score cible	*3.22*
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	*3.24*

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023
Part des investissements en OPC labélisés ISR	*100.00%*

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	*64.30%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. L'objectif d'Investissement Durable du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Sur la **thématique environnementale**, les six objectifs de la Taxinomie de l'UE étaient considérés dans la stratégie d'investissement, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e.

l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs qui ont été considérés dans la stratégie d'investissement étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains[3], notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment : Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux[4];
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;

[3] Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

[4] Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable

- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[5];

- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et respectait les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion considérait systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;

- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (charbon thermique, pétrole et gaz, déforestation, biodiversité, OGM, biocides, huile de palme, armes controversées, tabac, pornographie, alcool, jeux d'argent, cannabis récréatif) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;

[5] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288[6] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs. Soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM _ Méthodologie investissements durables » est disponible via https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme est assuré par les éléments suivants :

[6] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;

- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intègre des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[7] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[8];

[7] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[8] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE GD	OPC		99,92%	France
EURO	Autres et Liquidités		0,08%	

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99,92% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 63,14% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 58,86% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 38,05% de son actif net dans des

"Investissements durables Sociaux"[9]. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,28% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

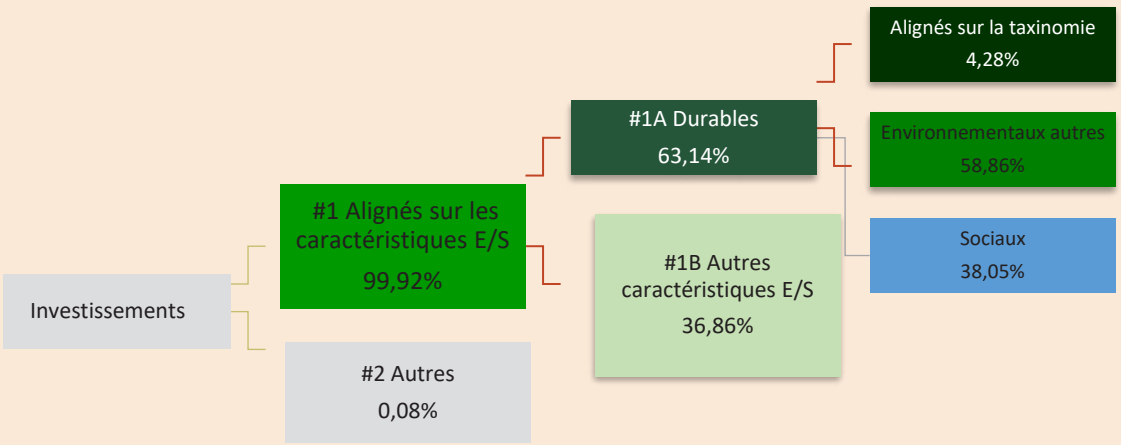

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

[9] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 100% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	99,92%
Autres et liquidités	0,08%
Produits dérivés	0%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[10] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[10] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

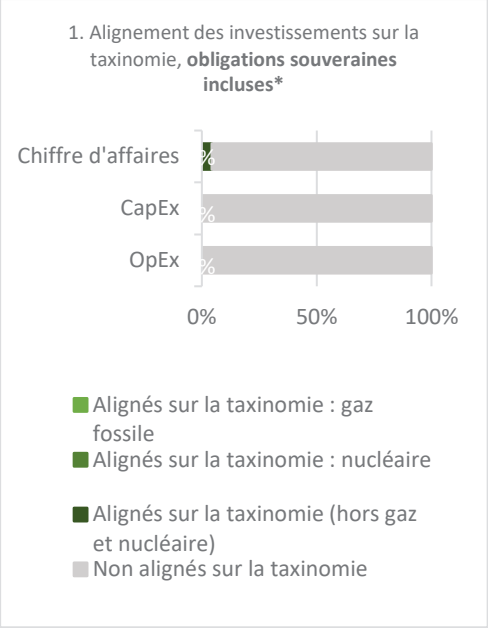

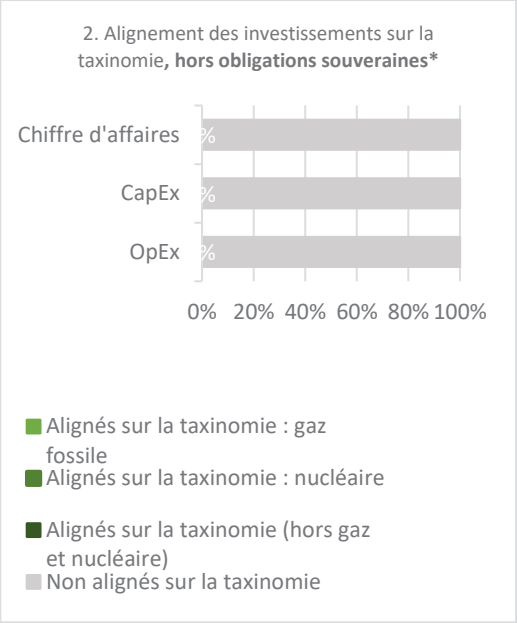

****Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.***

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 0% respectivement au 30/09/2024.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 58,86% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 38,05% au 30/09/2024

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,08% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier.

Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

Docusign Envelope ID: 60E5F3F5-3BC9-4A14-8F28-E0D750C6689D

LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Docusign Envelope ID: 60E5F3F5-3BC9-4A14-8F28-E0D750C6689D

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: 60E5F3F5-3BC9-4A14-8F28-E0D750C6689D

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Docusign Envelope ID: 60E5F3F5-3BC9-4A14-8F28-E0D750C6689D

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Docusign Envelope ID: 60E5F3F5-3BC9-4A14-8F28-E0D750C6689D

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE